

INTITULE DU PROJET	LES JUMELAGES DE LA VILLE DE TULLE DANS LE TERRITOIRE				
Date d'accusé de dépôt	19/07/2018	VERSION GRILLE ANALYSE	<input type="checkbox"/> V1 <input checked="" type="checkbox"/> V2	Service instructeur	<input type="checkbox"/> GAL <input checked="" type="checkbox"/> REGION
Porteur de projet	Comité de jumelage Tulle Schorndorf Bury Dueville				
Coordonnées	CCS 36 Avenue Alsace Lorraine 19000 TULLE				
Fiche action concernée	1.2 : Favoriser l'itinérance culturelle, patrimoniale, sportive et de loisirs				
Présentation de la structure porteuse / contexte	Créé en 1973, soutenu par l'équipe municipale de la ville de Tulle et par l'accueil favorable de la population, le Comité de jumelage Tulle Schorndorf, devenu Tulle Shorndorf -Dueville en 2008 et Tulle Schorndorf Bury Dueville en 2013, a pour objectifs statutaires de favoriser les échanges avec 3 des 6 villes jumelées à Tulle dans des domaines variés : culture, sports, jeunesse, stages, associations, ... Selon les années, il rassemble entre 150 et 160 adhérents de Tulle et ses environs.				
Descriptif du projet	<p>Le comité voit l'occasion des anniversaires de 3 jumelages de la ville de Tulle : 10 ans avec Dueville, 50 ans avec Shorndorf et Bury, le comité de jumelage comme une opportunité pour mieux faire connaître le comité de jumelage, développer ses partenariats avec les institutions et associations locales pour favoriser les relations culturelles et touristiques avec les villes jumelles et offrir à la population une ouverture sur l'Europe à travers les villes « amies ».</p> <p>En ce sens, le comité a élaboré un programme de célébrations en partenariat avec la ville de Tulle pour définir ce qui relève des manifestations officielles, et des actions programmées par le comité.</p> <p>Parmi les actions portées par le comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence du comité sur le stand de la ville de Schorndorf au salon du tourisme de Stuttgart en partenariat avec le comité départemental du tourisme - Des conférences et lectures notamment conférence débat sur les jumelages bâtisseurs de l'Europe et des citoyens - La participation d'artistes des villes jumelées aux Nuits de Nacre - La mise en place d'un stand sur le marché de la ville - La réception des délégations et l'organisation d'excursions avec le comité départemental du tourisme - La décorations des vitrines tullistes et des espaces urbains - Des expositions - Des animations dans les écoles (cantines notamment) <p>-...</p> <p>Pour mener à bien ces actions, le comité a besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De se doter du matériel nécessaire à la présentation des actions du comité (marchés, fêtes des associations, stands...) soit un vidéoprojecteur, des totems, des tables pliantes, - De mettre en place un plan de communication annonçant chacun des anniversaires (affiches) - D'éditer une brochure qui valorisera les évènements marquants depuis les signatures des 3 jumelages - De se doter d'objets publicitaires pour décorer la ville, mettre à disposition des commerçants, (ballons, chapeaux, 				

<p>Éléments d'évaluation</p>	<p>Objectifs stratégiques : promouvoir l'action du comité de jumelage, renouvellement des bénévoles</p> <p>Population cible : tous publics et en particulier les scolaires, étudiants et apprentis</p> <p>Impacts attendus : en termes d'image pour la ville et l'action des comité de jumelage comme acteurs de la construction de l'Europe des citoyens, sur le développement touristique</p> <p>Pistes d'indicateurs de résultats et de suivi : fréquentation, nouveaux bénévoles</p>					
<p>Éléments financiers</p>	<p>Plan de financement retenu au titre du FEADER</p>	<p>Dépenses</p>		<p>Financement</p>		
<p>Poste de dépenses</p>		<p>Montant</p>	<p>Financier</p>	<p>Montant</p>		
<p>Support de communication</p>		<p>8295 €</p>	<p>Ville de Tulle</p>	<p>1 500 €</p>		
<p>Matériel nécessaire à la présentation des actions du comité</p>		<p>1849.60 €</p>				
			<p>FEADER</p>	<p>6 000 €</p>		
			<p>Total Aide Publique</p>	<p>7 500 €</p>		
			<p>Autofinancement privé n'appelant pas de FEADER</p>	<p>2 644.70 €</p>		
<p>Total assiette LEADER</p>		<p>10 144.70 €</p>	<p>Total assiette opération retenue au titre de LEADER</p>	<p>10 144.70 €</p>		
<p>Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)</p>		<p>5 € (TVA inéligibles sur la dépense chapeaux)</p>	<p>Hors opération LEADER</p>	<p>5 €</p>		
<p>Montant dépenses présentées</p>	<p>10 149.70 €</p>	<p>Total opération présentée au titre de LEADER</p>	<p>10 149.70 €</p>			
<p>Calendrier</p>	<p>2019-2020</p>					

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Coopération entre acteurs / coordination des offres et activités INNOVANT /STRUCTURANT	Portage multi partenarial Projet multi partenarial (hors prestations de service par exemple convention)	Au choix /2 1/1 = 1 / 2
Accessibilité (habitants et touristes) STRUCTURANT	Politique tarifaire définie Accès libre Action favorisant la mobilité Projet multisite	Cumul 1/1 1/1 0/1 0/1 = 2 / 4
Qualification de l'offre INNOVANT	Etude préalable menée Politique d'évaluation définie Adhésion à un réseau Lien avec l'OTI Valorisation des ressources locales Politique environnementale et/ou de gestion des déchets	Cumul 0/1 0/1 1/1 1/1 1/1 2/3 = 5 / 8
Innovation INNOVANT	L'action est une 1 ^{ère} L'action s'inscrit dans la continuité d'une action déjà développée L'action n'est ni similaire ou ni redondante non concurrente (pour un même projet développé par un même porteur)	Au choix 0/3 2/2 0/1 = 2/3
Impact économique ECONOMIQUE	Flux économiques générés	Au choix Oui 0/2 De manière modérée 1/1 Non /0 = 1/2
	Emplois	Au choix - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5 =0 / 1
Projet sélectionnable 11/20 > 10/20		TOTAL